

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 26/06/2023 S²LO

ID : 064-200067254-20230612-EF_20230623_1-AR

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du 3 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), notamment en ce qui concerne la conclusion et le louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que l'association Billère Patchwork fait preuve de créativité et de talent à travers son activité et qu'elle présente tous les deux ans les réalisations de ses adhérentes ;

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite soutenir et accompagner cette association en l'accueillant à la médiathèque d'Este, à Billère, pour l'exposition des œuvres de ses membres.

DÉCIDE

Article 1er : La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées met gracieusement à disposition de l'association Billère Patchwork (sise 5 rue de l'Eglise, Billère 64140) plusieurs espaces de la médiathèque d'Este (sise 3 rue de la Pléiade, 64140 Billère), pour une exposition d'œuvres de ses adhérentes, du 16 au 21 octobre 2023, aux horaires d'ouverture de l'établissement.

Article 2 : Une convention de mise à disposition gratuite de locaux est signée avec ladite association.

Pau, le 12 juin 2023

François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

